

Vaccin contre la grippe saisonnière

« LA VACCINATION,
une bonne protection »



La personne qui reçoit ce vaccin se protège contre la grippe saisonnière (influenza) et ses complications. Ce vaccin ne protège pas contre le rhume et les infections respiratoires causées par d'autres virus, ni contre le virus de la grippe pandémique.

Maladie

La grippe cause :

- de la fièvre ;
- de la toux ;
- de la fatigue ;
- un mal de tête ;
- des douleurs musculaires ;
- une atteinte de l'état général.

Complications

Les complications possibles sont :

- une otite ;
- une sinusite ;
- une bronchite ;
- une pneumonie ;
- la mort.

C'est à vous de prendre rendez-vous au CLSC de votre centre de santé et de services sociaux (CSSS) ou chez votre médecin.

Prochain rendez-vous pour la vaccination : _____

Santé
et Services sociaux

Québec



Renseignements sur le vaccin contre la grippe saisonnière

La vaccination est le meilleur moyen de protection contre la grippe (influenza) et ses complications. Ce vaccin peut être donné dès l'âge de 6 mois. Il est recommandé aux personnes qui courent un risque plus élevé de souffrir de complications et aux personnes qui peuvent leur transmettre la maladie. Il est aussi indiqué pour toute personne qui désire réduire son risque d'attraper l'influenza. Ce vaccin doit être administré chaque année, à l'automne. Pour un enfant âgé de moins de 9 ans, 2 doses du vaccin à 1 mois d'intervalle sont nécessaires lorsqu'il s'agit d'une première vaccination contre l'influenza.

Les risques de complications de l'influenza sont plus élevés pour les enfants âgés de moins de 2 ans, pour les personnes âgées de 60 ans ou plus et pour celles vivant avec certaines maladies chroniques, comme une maladie du cœur, des poumons ou des reins, le diabète, le cancer, l'asthme ou ayant un système immunitaire affaibli.

Le vaccin contre l'influenza est sécuritaire. La majorité des réactions sont bénignes et de courte durée. Les symptômes ressentis après la vaccination ne sont pas nécessairement causés par le vaccin. Ce vaccin ne peut pas donner l'influenza.

Les réactions possibles au vaccin sont :

- De la douleur (50 % des cas ou plus), de la rougeur, un gonflement (10 à 49 % des cas) à l'endroit où l'injection a été faite.
- Des douleurs musculaires, un mal de tête, de la fatigue (10 à 49 % des cas).
- De la fièvre, des frissons, des douleurs articulaires, un malaise (1 à 9 % des cas), particulièrement chez les personnes vaccinées pour la 1^{re} fois contre l'influenza.
- Des yeux rouges, un mal de gorge, de la toux, une difficulté à respirer (1 à 9 % des cas) ou une enflure du visage (1 à 9 cas pour 1 000). C'est ce qu'on appelle le *syndrome oculo-respiratoire* (SOR).
- Des nausées et des étourdissements (1 à 9 cas pour 1 000).
- Des rougeurs sur la peau, des engourdissements, de la névralgie et une diminution temporaire des cellules sanguines qui aident à la coagulation du sang (1 à 9 cas pour 10 000).

Ce qu'il faut faire :

- Appliquer une compresse humide froide à l'endroit où l'injection a été faite.
- Prendre un médicament du type acétaminophène ou ibuprofène si la température est de 38,5 °C ou plus.
- Consulter un médecin selon la gravité des symptômes.

Il est possible qu'il existe un très faible risque de développer un syndrome de Guillain et Barré (SGB) après avoir été vacciné contre l'influenza. Ce risque est d'environ 1 cas de plus par million de personnes vaccinées par rapport à la fréquence attendue du SGB dans la population adulte qui est de 10 à 20 cas par million. Ce syndrome cause une paralysie progressive et réversible, mais peut parfois laisser des séquelles. La cause du SGB est inconnue. La majorité des cas surviennent après une infection intestinale ou respiratoire, surtout chez les jeunes adultes et les personnes âgées.

Comme pour tout médicament ou produit biologique, une réaction allergique reste possible. Si une réaction allergique grave devait survenir, elle débiterait dans les minutes qui suivent, et la personne qui administre le vaccin peut traiter cette réaction. C'est pourquoi il est recommandé de demeurer sur place au moins 15 minutes après l'administration du vaccin.

Pour toute question, adressez-vous à la personne qui administre le vaccin, ou consultez Info-Santé 8-1-1 ou votre médecin.